

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

---

MAJORITÉ NUMÉRIQUE ET LUTTE CONTRE LA HAINE EN LIGNE - (N° 859)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 81

présenté par  
M. Marcangeli

-----

### ARTICLE 5

À la fin, substituer aux mots :

« numéros nationaux « 30 20 » et « 30 18 » »

les mots :

« plateformes d'appel destinées aux victimes de harcèlement scolaire et de harcèlement en ligne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.